

Pro Natura Neuchâtel
Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020
Maison du Peuple, La Chaux-de-Fonds
1^{er} octobre 2020

1. Salutations

L'assemblée générale est présidée par **Mme Jennifer Iseli**. La présidente ouvre l'assemblée à 18h35 et souhaite la bienvenue à tous. Elle salue les personnes invitées et remercie pour leur présence M. Christophe Noël, chef du SFFN et M. Romain Fuerst, représentant du Parc Régional Chasseral. Elle salue également les membres et les autres personnes qui se tiennent dans la salle. Elle indique qu'une liste des personnes présentes ainsi que des personnes excusées sera adjointe au procès-verbal.

Mme Iseli rappelle que les circonstances sanitaires particulières du mois d'avril ont conduit au report de l'AG à l'automne. Elle se réjouit de pouvoir présenter le travail de l'année 2019, avec quelques débordements sur l'année 2020 pour des événements marquants. La séance se fera de façon conviviale sans recours à des moyens audio-visuels sophistiqués.

L'ordre du jour est accepté et sera suivi au cours de l'assemblée.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mai 2019

Le procès-verbal du 11 mai 2019 n'ayant suscité aucune remarque à ce jour, il est considéré comme adopté.

3. Rapports brefs

Les rapports se font en complément au document qui a été publié dans le journal LOCAL 01/2020, transmis à tous les membres et disponible sur notre site internet.

3.1. Rapport de la présidente (Mme Jennifer Iseli)

Au cours de l'année 2019, le comité s'est réuni à 11 reprises, dont une à l'extérieur, aux Ponts-de-Martel afin de découvrir le travail de mise au point d'une valise pédagogique réalisé par notre stagiaire, Mme Patricia Fleury. Le comité de décembre a traditionnellement été suivi d'une conviviale fondue.

Deux membres ont quitté le comité à la fin de l'année: MM Valéry Uldry et Daniel Weber.

M. Daniel Weber, qui a été un des fondateurs de la section neuchâteloise ainsi que son responsable des réserves, est malheureusement décédé en avril 2020. Ce grand passionné

d'orchidées a été actif dans la section durant 57 ans, avec un investissement énorme et une façon de travailler unique, dont se rappelleront longtemps ceux qui l'ont côtoyé. M. Eric Weber, son frère, a fait don des archives de Daniel à la section. Cet imposant patrimoine, tant par la quantité que la qualité, sera valorisé dès 2021.

Une réflexion a été lancée en 2019 quant à la structure du comité. Cette évolution est mise en place depuis mi-2020. Il a été décidé d'adjoindre au comité *sensu stricto* des groupes de travail (GT) concernant des thématiques spécifiques. Ces GT sont les suivants: Réserves naturelles et biodiversité, Education à l'environnement, Communication et politique, Aménagement du territoire, finances et recherches de fonds. Ouverts à toutes les personnes souhaitant s'investir, ces GT sont destinés à agir dans leurs différents domaines tout en suivant les lignes stratégiques définies par le comité. Chaque GT envoie un représentant au comité afin de maintenir le dialogue et informer des actions et des mesures mises en place.

En ce qui concerne les permanents de la section, des changements sont à annoncer. En juin 2019 Mme Gaëlle Vadi a été engagée en tant que collaboratrice administrative à 30 %. Son aide précieuse pour toutes les procédures administratives est saluée par la présidente. M. Cédric Jacot, notre responsable des réserves, s'est rendu compte à la fin de l'année 2019 qu'il ne lui serait plus possible de poursuivre son activité à Pro Natura en parallèle de ses activités agricoles. La présidente le remercie pour son engagement au cours des six années qu'il a consacrées avec passion aux réserves de la section. Depuis juin 2020, c'est Antonin Jaquet qui occupe le poste de responsable des réserves. La présidente lui donne la parole afin qu'il se présente.

M. Antonin Jaquet indique qu'il a suivi une formation d'ingénieur en gestion de la nature à l'HEPIA. Cette formation de 3 ans conduit à un bachelor professionnalisant. M. Jaquet a déjà travaillé pour les sections genevoise et vaudoise de Pro Natura, en tant qu'animateur nature ainsi que pour l'entretien de réserves naturelles, par le biais de son service civil. Depuis 5 ans, il travaille pour Retropomme et a suivi une formation complémentaire d'arboriculteur. Il indique avoir beaucoup de plaisir à travailler pour la section neuchâteloise.

Mme Jennifer Iseli reprend la parole pour informer que la collaboration BEJUNE, soit le groupe formé des sections Jura et Neuchâtel ainsi que du groupe régional Jura bernois, se poursuit. Deux rencontres ont eu lieu en 2019. La première a été organisée par la section neuchâteloise, le 9 avril à La Chaux-de-Fonds avec découverte de "Nature en Ville" grâce à un passage par les Eplatures, dans le site IBN où un groupe local s'occupe d'aider le passage des amphibiens, puis dans les environs de la piscine des Mélèzes pour découvrir l'action du collectif Rougequeue à front blanc dont le but est de favoriser la biodiversité en milieu urbain. Le 19 octobre, le groupe régional Jura bernois a conduit BEJUNE sur des terrains avec des mesures de compensation liées à la construction de l'autoroute A16, qui constituent de très belles réalisations. A noter encore que BEJUNE est impliqué dans l'un des grands projets groupant plusieurs sections de Pro Natura Suisse, le projet Lièvre & Cie, axé sur la biodiversité dans les zones agricoles, et dont M. Quentin Kohler, chef de projet, présentera les grands axes à l'issue de l'assemblée.

BEJUNE s'illustre également dans un projet lié aux groupes Jeunes + Nature. En effet, pour palier la baisse de fréquentation, tant des participants que des moniteurs, une collaboration a été mise en place et doit se poursuivre au moins jusqu'en 2022. Grâce à l'engagement de coordinateurs régionaux à raison de 15 à 20 %, les effets sont déjà visibles : regain de motivation, fidélisation des participants et des moniteurs, soutien plus effectif aux moniteurs. Actuellement pour Neuchâtel, le groupe compte une vingtaine de moniteurs. trices ainsi qu'un groupe d'enfants avec des participants fidèles qui suivent toutes les sorties.

Au niveau politique, les rencontres avec les autorités cantonales et communales (à l'exception de la Grande Béroche) se sont poursuivies, notamment en ce qui concerne les plans d'aménagement locaux. Pro Natura est satisfaite d'être impliquée dès la phase de mise au point des projets, ce qui permet d'englober les aspects de protection de la nature dès le départ des réflexions.

La campagne financière 2019 a été dédiée au financement du salaire de la coordinatrice de notre groupe Jeunes+ Nature. Elle a permis d'allouer un montant de 6'600 francs qui ont profité à l'éducation à l'environnement. La présidente remercie chaleureusement les membres pour leur soutien et leur confiance.

3.2 Rapport du chargé d'affaires (M. Yvan Matthey)

Le rapport de la présidente est complété par la présentation de quelques projets de la section et d'un bilan des affaires traitées ou en cours. Cette présentation se veut un complément du rapport d'activité détaillé publié dans le Journal LOCAL 01/2020 et transmis à chaque membre neuchâtelois avec l'invitation à cette assemblée. Ce document, de même qu'un rapport plus complet, sont accessibles sur notre site internet ou au secrétariat sur demande.

Une grande quantité de dossiers ont été analysés lors de l'année 2019. Pour certains d'entre eux, une lettre ou un contact direct permet de trouver une solution "à l'amiable" qui satisfait les différentes parties dans une optique gagnant-gagnant. Dans ce cadre, le chargé d'affaires nous présente trois exemples :

- Construction d'une nouvelle porcherie dans le site marécageux des Ponts-de-Martel, à Martel-dernier. Dans ce dossier, Pro Natura a été conviée dès l'élaboration, notamment en ce qui concerne les aspects d'intégration au paysage, gestion des effluents, etc... La démarche constructive du requérant est saluée car en incluant Pro Natura dans le développement du projet, il a pu intégrer des compensations écologiques directement dans la demande de permis de construire qui est actuellement à l'étude dans les services cantonaux.
- Réalisation d'un parking à Noiraigue en vue d'accueillir les randonneurs qui se rendent dans les Gorges de l'Areuse ou au Creux du Van. La section ne s'est pas opposée à cette construction mais a saisi les autorités de la commune de Val-de-Travers, ainsi que des cantons de Neuchâtel et de Vaud pour demander l'élaboration d'un plan de mobilité générale pour le site.
- Consultation pour le contournement H18 de La Chau-de-Fonds Est qui a permis à Pro Natura de constater que l'aménagement ne pose pas de problèmes pour le vallon des Petites Crosettes et que le dossier est équilibré par rapport aux impacts et aux mesures de compensation.

Cependant, tout ne se passe pas toujours aussi harmonieusement et de nouvelles oppositions ont dû être lancées en 2019 :

- Un dossier concernant Les Coeudres, entre la Sagne et les Ponts-de-Martel, a mis en évidence un problème plus général concernant les constructions agricoles. Il s'agit de la gestion des matériaux d'excavation. La section s'est alarmée d'une demande de permis de construire postérieure à l'octroi d'une autorisation de réalisation d'une stabulation. Devant l'impossibilité de valoriser sur place un volume de près de 5'000 m³ de matériaux d'excavation, le requérant a déposé une nouvelle demande pour remplir une combe avec ses déchets minéraux. Pour Pro Natura, il n'est pas normal de "boucher des trous" et de changer la topographie car on n'a pas prévu au budget le financement nécessaire à la mise en décharge des déchets de son chantier. Notre action a permis d'obtenir une compensation écologique ainsi que la limitation du volume de comblement et la définition stricte des modalités de chantier dans le respect de la protection du sol. Cependant, cette problématique a été soumise auprès du Conseil d'Etat et du Service de l'Agriculture par rapport à la gestion des sols et des déchets de chantier.
- Opposition également dans le cadre du maintien de l'Hôtel Palafitte. Ce dernier devait n'être que temporaire et sa pérennisation va à l'encontre de la loi sur les eaux (LEaux) et de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Pour Pro Natura, le recours au bénéfice

de la situation acquise est problématique car l'engagement d'origine des autorités était le démontage de ces structures après une période d'exploitation donnée. Actuellement, l'opposition n'a pas été levée et nous sommes en attente d'une réponse.

Au niveau supérieur de dénonciation des décisions qui lèvent les oppositions, il y a plusieurs recours qui continuent de mobiliser la section:

- PAC du Haut du Creux du Van: aucun recours n'a été déposé suite à la levée de notre opposition, ceci malgré une grosse frustration. Notre opposition visait à améliorer les propositions mises à l'enquête publique. Nous n'avons pas été entendus et il a fallu choisir une stratégie pour la suite. Ainsi, il a été décidé de ne pas bloquer le processus mais d'être plutôt en accompagnement au PAC actuel qui a pu mettre en place les premières mesures de lutte contre le piétinement. Après une année, on observe un léger mieux.
- Place d'accueil des gens du voyage à Vaumarcus: dans ce dossier, un recours a été déposé auprès du tribunal administratif car le projet se déploie sur un site qui abrite une population de vipères aspic ainsi que d'autres reptiles avec un statut de protection. A nos yeux, ce site est incompatible et il est trop dangereux, tant pour les reptiles que pour les personnes qui utiliseraient la zone. Pro Natura estime que dans ce dossier, la comparaison avec d'autres sites potentiels n'a pas été assez fouillée et que les résultats obtenus sont sciemment orientés. Le recours est en traitement auprès du tribunal administratif.
- Compostière de Brot-Plamboz: le requérant a construit plus grand que cela n'avait été autorisé dans le cadre du permis de construire. Pro Natura a dénoncé cet état de fait et la non-conformité de la construction a été établie par le service de l'aménagement du territoire. Des contraintes ont été émises à l'encontre du requérant par le DDTE et le SAT, demandant une remise en ordre du lieu dans le respect du permis de construire octroyé. En 2019, le requérant, qui continue d'exploiter l'installation, a déposé un recours contre les décisions des autorités. Nous attendons actuellement que les autorités confirment et fassent exécuter leur décision.
- Tente équestre des Ponts-de-Martel: depuis un peu moins de 30 ans, une tente équestre trône dans un marais d'importance nationale. En 2007, suite aux dénonciations de Pro Natura, le tribunal fédéral confirme que ce site ne peut pas accueillir une activité équestre et que le marais doit être revitalisé. En 2020, le conseil d'Etat rend enfin une décision demandant au propriétaire l'élimination de la tente et la remise en état du site. Ce dernier a fait recours contre cette décision. Pro Natura suit de près ce dossier afin qu'il trouve enfin une issue.

Des oppositions sont toujours non résolues, malgré des relances de notre part, elles sont engluées dans le dédale des procédures administratives et juridiques:

- Vignes du Landeron: depuis 2012, la destruction de haies et de murs de pierres sèches, pourtant reconnue et sanctionnée par les autorités, n'a toujours pas été remise en état par le vigneron qui s'obstine à ne pas reconstituer ce qu'il a détruit. Dans l'intervalle, il continue d'exploiter le terrain.
- Plan Jacot: la commune de la Grande Béroche souhaite dézoner un secteur agricole en zone de loisirs afin de développer un accueil touristique en bungalows. Ce mitage dans une zone qui comporte une lisière avec une bonne valeur écologique pour quelques touristes en mal de beaux paysages est démesuré, d'autant plus que la commune dispose encore de zones de loisirs non utilisées proches du lac. Les intérêts financiers des promoteurs ne doivent pas passer avant les intérêts de la nature.

La section s'implique également dans le suivi de projets d'envergure dont voici 2 exemples :

- La Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel: ce projet permettra d'intensifier l'éducation à l'environnement par l'accueil de classes et du public. Il est aussi envisagé d'utiliser le site pour offrir une formation dans le domaine de la protection des milieux humides car de moins en moins de personnes y sont formées et la relève manquera à court terme. Pro Natura Suisse a investi passablement d'argent dans ce projet. Malheureusement il manque encore de l'argent et la rénovation du bâtiment n'a pas pu commencer.
- Syndicat AF de La Brévine: la section a pu acheter des terrains qui vont permettre d'améliorer les zones-tampon autour des tourbières de la Vallée de La Brévine. Le syndicat travaille depuis 4 à 5 ans pour assurer des échanges équitables qui permettent de placer les terrains de Pro Natura et du canton autour des zones marécageuses, tout en fournissant aux agriculteurs des terrains agricoles plus intéressants. La tourbière et le domaine du Maix Pétremand (9ha) seront intégrés aux zones revitalisées. On pourrait éventuellement y remettre à ciel ouvert un cours d'eau. Une ancienne zone d'exploitation de tourbe pourrait aussi être acquise pour compléter le dispositif de régénération.

Une personne du public demande qui fait partie du syndicat d'améliorations foncières. **M. Yvan Matthey** répond que tous les propriétaires fonciers en font partie et que lui-même est le seul représentant des milieux de protection de la nature. L'office des améliorations foncières, le SFFN et une commission d'experts agricoles assurent l'accompagnement et le respect des règles qui sont strictes et très contrôlées. **M. Bernard Matthey** demande à qui appartiennent les terrains achetés. **M. Yvan Matthey** explique que les terrains appartiennent pour moitié à Pro Natura Neuchâtel et pour moitié à Pro Natura Suisse, même si c'est la faîtière nationale qui met la plus grosse part financière. **M. Stéphane Rosselet**, président de la chambre neuchâteloise d'agriculture (CNAV), indique que le fait que la maison du Maix Pétremand soit vouée à moyen terme à la démolition passe mal auprès des agriculteurs de la vallée. **M. Yvan Matthey** répond que cet achat a été soutenu par l'OFEV, car c'est un site stratégique pour la protection des marais et du paysage, avec la contrainte d'y effectuer une renaturation et l'obligation de détruire la maison. Par ailleurs, le propriétaire précédent, actuellement locataire temporaire jusqu'en 2024 maximum, a réalisé beaucoup d'aménagements sans autorisation. Dès 2025, la maison sera démantelée et le site rendu à la nature, le chantier sera financé aux 2/3 par l'OFEV.

Mme Kovatz, qui habite les Ponts-de-Martel, revient sur le projet de la Maison de la Tourbière et la problématique de la tente équestre. Elle entend beaucoup de rumeurs et d'incompréhensions autour des sommes énormes qui sont demandées pour la Maison et ressent beaucoup de réticences de la part de la population. L'équipe même du sentier didactique semble divisée. Elle voudrait savoir ce qu'il en est et obtenir des informations de la part de Pro Natura sur l'ensemble du projet. **M. Bernard Matthey** affirme qu'il a également eu vent des rumeurs financières qui semblent actuellement prêter le projet. **M. Yvan Matthey** rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet de Pro Natura, mais de celui d'une fondation dans laquelle le canton, la commune des Ponts-de-Martel et Pro Natura sont signataires depuis l'élaboration du premier sentier en 1998. Le but de la fondation est de mettre en place un musée de la Tourbe. Il y a 2-3 ans, l'hôtel du Cerf a été racheté par une coopérative de gens de la vallée. Ensemble, la fondation et la coopérative projettent de 1) revaloriser le bâtiment avec un côté hôtelier et des salles dédiées à la présentation des tourbières et 2) moderniser et revaloriser le sentier qui a déjà 18 ans et est très fréquenté. Pro Natura finance les aspects éducation à l'environnement via le sentier et le musée. Le but est de créer le lien entre le bâtiment (découverte de la tourbière) et l'expérience sur le terrain (le sentier). Les modifications envisagées sur le parcours du sentier ont pour but de moderniser l'accueil, notamment par une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite qui fait défaut aujourd'hui. Déplacer le sentier et réaliser le musée sont des volets autofinancés par les partenaires et des mécènes. Mais transformer le bâtiment (installation d'un ascenseur, électricité et sanitaire à refaire, raccordement au chauffage à distance, etc...)

coûte très cher et n'est pas actuellement couvert. Il y a également un problème avec le propriétaire de la fameuse tente équestre dont il a été question auparavant. Il semble qu'il fasse de la désinformation autour du projet, ce qui est regrettable pour le développement des Ponts-de-Martel. Actuellement, la demande de permis de construire pour la rénovation de l'hôtel du Cerf n'a pas reçu d'opposition tandis que le sentier en a reçu une, la sienne, avec utilisation des arguments qui sont justement ceux qu'on invoque contre sa tente illégale... **Mme Kovatz** a entendu dire aux Ponts-de-Martel que l'ancien sentier serait inondé avec le nouveau projet. **M. Yvan Matthey** répond qu'il n'est rien. Toutefois, certains secteurs de ce marais pourront être plus mouillés, mais de façon non permanente et sans impacter le sentier. **Mme Kovatz** estime qu'il faut informer avec plus de transparence. **M. Yvan Matthey** indique que trois journées portes-ouvertes ont été réalisées au mois de juin dernier par la fondation. **Mme Kovatz** réplique que ces journées étaient destinées à la présentation du projet pour l'hôtel mais qu'elle se sent en déficit d'informations concernant le sentier. **M. Yvan Matthey** propose de la retrouver sur place prochainement pour répondre à ses questions directement.

M. Stéphane Rosselet intervient alors au sujet de la tente équestre. Selon lui, ôter la tente est faisable mais la remise en état du site est très chère. Il indique ne pas prendre position mais constate le problème d'investir 750'000 CHF dans la remise en état du terrain. **M. Yvan Matthey** rappelle que dans ce dossier, plusieurs recherches de solutions ont été entreprises, sans succès. Ce problème est connu depuis 25 ans et les propriétaires actuels le savent depuis qu'ils sont entrés en possession de ce terrain.

3.3 Rapport du responsable des réserves naturelles (M. Cédric Jacot)

M. Cédric Jacot ayant quitté la section pour se consacrer à d'autres activités, c'est **M. Yvan Matthey** qui présente brièvement le rapport qui a été transmis via le journal LOCAL 01/2020.

Diverses actions et travaux ont été réalisés dans les réserves, par le biais de journées avec des bénévoles et par l'engagement de civilistes pour les réalisations plus conséquentes (fauches, contrôle du recru en forêts, etc...). A titre d'exemple, on peut citer le travail réalisé en 2019 dans les forêts de La Brévine (Jordans, Charopé) pour la mise en place du plan de gestion spécifique visant le maintien des zones ouvertes dans les pâturages boisés.

Le groupe des Amis des Réserves a permis d'effectuer des travaux dans de nombreux sites, à l'instar de la tourbière Sous-le-Rondel, aux Ponts-de-Martel, où les prairies humides ont été fauchées et où l'aide des bénévoles a été bienvenue lors de la manutention de ce matériel très lourd. Dans la réserve de Pertuis-du-Sault, un important travail a permis de maintenir la mosaïque de milieux, garant d'une forte biodiversité.

M. Yvan Matthey adresse alors un très chaleureux remerciement à M. Cédric Jacot pour l'ensemble de son travail concernant la réserve des Goudebas, bas-marais d'importance nationale et zone où s'épanouit la délicate fritillaire. La gestion de la réserve est réalisée via des contrats avec des agriculteurs et il y a eu un changement de locataire en 2019 qui a débouché sur la recherche d'un nouvel exploitant mais également sur la réalisation d'un achat de terrain. Ce projet se concrétisera en 2020 et permettra d'agrandir la réserve. Les terrains couvrant la zone humide des Goudebas appartiendront alors à près de 70 % à la commune des Brenets et à Pro Natura. M. Cédric Jacot a également réalisé le suivi du dossier qui concerne le débordement de La Rançonnière en 2018 et dont avait résulté le dépôt de gravats et de bois en aval de notre terrain. La question à trancher était de savoir si cet événement participait de la dynamique alluviale ou s'il fallait nettoyer le dépôt. Un contact avec le service des Ponts et Chaussées a été réalisé car Pro Natura estime que pour garantir la qualité du site, il est nécessaire de laisser la dynamique alluviale se poursuivre. Des échanges de terrains ont donc été effectués : Pro Natura se séparant de parcelles hors de la zone marécageuse pour récupérer des terrains communaux sis à l'intérieur de celle-ci. Le site permettant de recréer la dynamique de la rivière, favorable, entre autres, aux amphibiens, est donc passé dans la réserve de Pro Natura tout en laissant aux exploitants agricoles des terres de meilleure qualité.

Concernant les tourbières, deux chantiers de régénération se sont tenus en 2019. A La Châtagne tout d'abord, dans la vallée de la Brévine, en lien direct avec l'achat du Maix Pétremand, grâce à des aides de la confédération, du canton et de Pro Natura Suisse. Des mesures de régénération ont pu être mises en place pour conserver l'eau de pluie sur place et relancer la dynamique turbigène. Dans la zone de Sous-Martel-Dernier, un barrage a été réalisé pour remouiller une grande partie du marais. Un grand merci au SFFN pour sa collaboration dans ces travaux. Ceux-ci se poursuivront en 2020 avec plusieurs chantiers. Les échanges de terrains agricoles conclus avec deux agriculteurs vont permettre de remouiller 11 ha sur plusieurs années. Ces travaux seront soutenus par la Station Ornithologique Suisse de Sempach qui investit des fonds financiers pour réaliser des mesures en Suisse afin de compenser le CO₂ dégagé par les activités de ses membres. Les tourbières sont particulièrement intéressantes à cet égard car il s'agit d'écosystèmes fixateurs de gaz carbonique lorsqu'elles fonctionnent correctement. La fondation MyClimate soutient du reste aussi financièrement des mesures coordonnées par le Canton dans le cadre des travaux de régénération des tourbières neuchâteloises.

3.4 Rapport de la responsable du groupe Jeunes + Nature (Mme Maiann Suhner)

Mme Maiann Suhner nous propose en préambule une petite action de mobilisation pour dégourdir un peu notre musculature : il s'agit de « faire les chouettes » en tournant notre tête à droite et à gauche en un ample mouvement de va-et-vient. Elle indique que ce genre de moments est prisé dans le cadre des journées réalisées par le Groupe des Jeunes.

Elle rappelle qu'il y a quelques années, le groupe Jeunes + Nature était en perte de vitesse, avec une toute petite équipe de moniteurs.trices peu disponibles et des sorties qui ne réunissaient souvent qu'une poignée d'enfants. Le comité s'est alors demandé comment relancer ce groupe et ses réflexions ont débouché sur l'engagement d'une coordinatrice à 20 %. La campagne financière de 2019 a permis de lever des fonds pour financer ce poste et Mme **Maiann Suhner**, au nom de la section, remercie les donateurs.trices pour leur grande générosité. Le fait d'avoir une personne qui dispose d'un jour salarié par semaine a produit des effets positifs considérables, tant au niveau du groupe de moniteurs.trices qu'à ceux du contact avec les parents, de l'offre en éducation à l'environnement et de l'accroissement du nombre de participant.e.s. Ainsi, en 2019, le groupe Jeunes + Nature dispose d'une quinzaine de moniteurs.trices fidèles et accueille en moyenne 18 enfants par sortie. Une fidélisation des enfants et de leurs familles a été entreprise et cela fonctionne de mieux en mieux, avec des inscriptions sur tout un semestre. On constate que les enfants font désormais réellement partie du groupe Jeunes + Nature et ne se contentent pas d'y apparaître de temps à autre.

Mme Maiann Suhner a constaté qu'il y a, au niveau de l'intérêt porté à la nature, un moment crucial lors du passage de l'enfance à l'âge adulte (adolescence). Elle essaie donc de motiver les jeunes à rejoindre le groupe « ados romands » qui organise des week-ends et des semaines de camp et leur propose de rejoindre le groupe local en tant qu'aide-moniteurs.trices, puis moniteurs.trices. En 2019, le groupe accueillait ainsi 3 aide-moniteurs.trices âgés de 13 à 15 ans, 6 moniteurs.trices de 16 à 20 ans et également une monitrice de 60 ans dont la vitalité impressionnante en fait une des locomotives du groupe. Ce mélange d'âges est très intéressant et crée des dynamiques très positives.

Les sorties proposées visent à rendre attentifs à la protection de la nature en se rendant utile et en s'amusant. Les thèmes abordés sont très variés : changement climatique, comportements des animaux en hiver et comment ne pas les déranger, migration des amphibiens, peinture dans la nature, travail dans les réserves, découverte de la bécasse des bois, plantation de haies à la Presta, par exemple.

Pour l'année 2020, la coordinatrice a continué dans l'idée de fidéliser les moniteurs.trices et les participant.e.s afin d'ancrer les valeurs de Pro Natura dans la jeunesse du canton.

4. Comptes 2019

4.1. Rapport du caissier (M. Stéphan Roulet)

M. Stéphan Roulet commente le document qui a été mis à disposition de l'assemblée et qui figure en annexe à ce procès-verbal.

Le compte d'exploitation montre les résultats au niveau des charges et des produits, avec comparaison par rapport à l'année 2018. Ce dernier exercice s'était soldé par un bénéfice de 33'000 CHF. En 2019, l'exercice se clôt sur une perte de 5'688.98 CHF.

Concernant les projets, 2018 accusait une perte de 15'661.77 CHF et celle-ci avoisine les 80'000 CHF en 2019. Ces pertes représentent en fait des investissements dans la nature, sans contre-valeur au bilan car le terrain de nos réserves naturelles possède une valeur vénale de un franc symbolique.

Le résultat final de l'exercice était en 2018 un bénéfice de 17'000 CHF alors qu'en 2019 on a un déficit de 84'000 CHF. Ces différences tiennent au fait que l'on ne peut pas prévoir que la section va bénéficier de legs ou autres donations et que certains placements en couronnes norvégiennes ne peuvent être transformés en francs suisses, sans provoquer de fortes pertes.

Si l'on regarde les budgets concernant les projets, on se rend compte que ceux-ci sont élevés et représentent de gros investissements mais aussi de grosses entrées. On voit là l'impact de la politique fédérale des investissements-nature. A noter que ces budgets incluent tous les projets et achats envisageables mais qui ne seront pas forcément réalisés lors du bouclement. **M. Yvan Matthey** intervient pour expliquer qu'avec le système RPT, les cantons peuvent bénéficier d'aides financières de la Confédération via des conventions-programme. Pro Natura et d'autres acteurs locaux interviennent au niveau de la réalisation de ces conventions-programmes via des partenariats avec le canton sur des projets déterminés, avec des aides sous forme de subventions. Cela représente des montants importants, en adéquation avec les projets qui sont d'envergure. Pro Natura sera partenaire du canton sur la période 2020-2024 sur de nombreux projets nature dont la part de financement fédérale sera de 40 à 75 %. Au final, malgré le coût important lié à ces projets, la part investie par la section demeure modeste, d'autant plus que Pro Natura Suisse fournit également des aides financières. En 2019, la section a beaucoup œuvré avec le canton pour élaborer des projets, qui ont été soumis et approuvés par la Confédération et les instances cantonales. La phase de mise en œuvre a pu être amorcée, ce qui explique ces hautes valeurs.

M. Stéphan Roulet poursuit son commentaire en passant au bilan. Au chapitre des liquidités, on constate une perte d'environ 100'000 CHF entre 2018 et 2019, donc une diminution des fonds propres qui correspond aux investissements en faveur de la nature sur les projets. **M. Bernard Matthey** demande pourquoi le franc symbolique de la valeur des réserves ne figure pas au bilan. **M. Stéphan Roulet** indique que ce poste est compris dans les actifs immobilisés et qu'il le mentionnera plus clairement à l'avenir. **M. Yvan Matthey** rappelle alors que la section possède 400 à 420 ha de réserves naturelles, qui ne peuvent en aucun cas être vendus.

4.2. Rapport des vérificateurs de compte

M. Didier Gobbo fait lecture du rapport des vérificateurs de comptes, M. Bernard Claude et lui-même. Ce rapport figure en annexe. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes et de donner décharge au caissier.

5. Adoption des rapports et décharge au comité pour sa gestion

La présidente, **Mme Jennifer Iseli**, soumet à un vote global l'adoption de tous les rapports et constate que l'assemblée est unanime pour accepter ceux-ci.

6. Elections

La présidente, **Mme Jennifer Iseli**, indique qu'à fin 2019 MM Daniel Weber et Valéry Uldry ont démissionné du comité. M. Pierre-Alain Rumley a quitté la vice-présidence également à la fin de l'année 2019. Ces trois postes sont actuellement vacants. Elle indique enfin qu'elle terminera son mandat à la fin de l'année 2021. Un appel aux vocations est lancé.

7. Vous avez la parole - divers

M. Stéphane Rosselet, en tant que président de la Chambre d'agriculture (CNAV), se réjouit du développement de certains projets, par exemple à Charopé où il apprécie la remise en valeur pour l'agriculture et la biodiversité, ce qui constitue de bons signes pour l'avenir. A l'origine, l'achat réalisé par Pro Natura avait inquiété la CNAV mais désormais elle est satisfaite car elle constate que cela a amené un bénéfice qui profite à tous. Au sujet des matériaux de remblayage, il constate qu'il y a eu concrétisation de chantiers de nouveaux gros bâtiments et qu'il faut trouver une solution pour mettre en valeur les cailloux. Il cite l'exemple de chemins forestiers, réalisés cela va de soi dans les règles de l'art. Il en vient à relayer une plainte des agriculteurs des Ponts-de-Martel qui signalent que Pro Natura ne fait pas attention aux chardons dans ses parcelles en particulier les zones-tampons. **M. Yvan Matthey** lui répond sous la forme d'une question: sachant que ces zones sont gérées via des baux à ferme, la gestion des chardons est-elle du ressort du locataire ou du propriétaire ? **M. Stéphane Rosselet** répond que la responsabilité incombe aux locataires dans ce cas de figure. **M. Yvan Matthey** indique qu'il est dès lors étonnant que Pro Natura soit interpellée alors que les locataires de ces surfaces sont justement des agriculteurs de la région. **M. Stéphane Rosselet** poursuit en expliquant qu'au début, le monde agricole avait vu d'un mauvais œil Pro Natura acheter des terres. Mais lorsque des échanges de terrains ont été réalisés, comme dans le cadre des améliorations foncières de la Vallée de La Brévine, il a été compris que cette manière de procéder facilitait effectivement les choses. Il regrette que cela ne se passe pas à l'identique aux Ponts-de-Martel. **M. Yvan Matthey** explique que cela fait quinze ans que le projet existe aussi pour la vallée des Ponts mais que les échanges ne se font pas car on ne trouve pas les m² nécessaires, malgré des ventes importantes de terrains sur le site. Il déplore que les zones-tampon se péjorent alors qu'on pourrait faire mieux.

M. Bernard Matthey intervient car il est frappé que les milieux agricoles et naturels ne soient pas labellisés à l'instar des bâtiments qui disposent d'une labellisation via Minergie, un programme solide étayé par des normes et qui délivre un diplôme. Face à la prolifération qu'il constate de villas avec jardins qui ne sont au final que des déserts biologiques avec un salon planté au milieu, il trouverait intéressant que Pro Natura délivre un label "Minergie Nature". Ce dernier inclurait des normes visant à encadrer la nature des plantations, l'écoulement des eaux, la création de biotopes, le potager, etc... Le respect d'un ensemble de règles définies comme favorables à la biodiversité permettrait d'obtenir un diplôme ou une certification. Cette action serait positive car les architectes ne pensent pas à la nature et le fait que ce diplôme environnemental soit soutenu par Pro Natura constituerait un plus. Il faudrait que Pro Natura concrétise les choses et donne les critères les plus pertinents.

Dans un autre registre, il aimerait que Pro Natura combatte pour favoriser les passages à gibier et aille convaincre les députés, les entrepreneurs et même les chasseurs des aspects positifs de tels passages.

M. Didier Gobbo demande la parole pour informer l'assemblée d'un fait de braconnage qui a été constaté au Val-de-Ruz sur des passereaux chanteurs (bouvreuils, tarins, chardonnerets). Il demande aux membres présents d'ouvrir l'œil car il est difficile de tomber sur les sites de captures qui sont très discrets, sis en bordure de lisières ou près des haies. Il s'agit de filets pour capturer les oiseaux, attirés par les cris d'un congénère enfermé dans une cage. Lorsque l'on tombe sur ce genre de dispositif, il faut immédiatement aviser le garde-faune afin qu'il vienne constater le flagrant délit. **M. Christophe Noël** intervient pour signaler que c'est un cas de récidive, après un premier constat et une première dénonciation en 2016. Ce trafic est beaucoup plus ample que ce que l'on pourrait imaginer, avec des ventes pouvant aller jusqu'à 100 francs pour des oiseaux possédant un beau chant.

Personne ne demandant la parole, **Mme Jennifer Iseli**, clôt l'assemblée à 20h20.

Présentation du projet Lièvre & Cie par M. Quentin Kohler.

Ce projet, d'envergure nationale, vise à développer une plus grande diversité dans le paysage agricole. Les sections cantonales Neuchâtel et Jura ainsi que le groupe régional Jura bernois (espace BEJUNE), se sont associés pour maintenir, revaloriser et promouvoir des milieux riches en espèces intégrés au paysage agricole.

L'action Lièvre & Cie BEJUNE est divisée en deux projets et offre également un accompagnement personnalisé aux agriculteurs désireux d'augmenter la place dédiée à la biodiversité sur leur domaine agricole. A terme, le projet permettra de concilier la réalité quotidienne du domaine agricole (production) avec des mesures exemplaires pour la biodiversité (soin à la nature) et une gestion durable de l'eau.

Projet 1: Gestion pastorale de milieux embroussaillés

Prairies et pâturages subissent une forte pression par l'embroussaillage, mettant en péril la biodiversité typique de ces milieux. Les facteurs de cette évolution sont multiples, mais la déprise et l'intensification agricoles comptent parmi les principales causes. Il est ainsi nécessaire de trouver de nouvelles manières de valoriser et gérer ces milieux, afin de les préserver. Dans cette perspective, l'Action Lièvre & Cie va mettre en place un troupeau itinérant, offrant un service de débroussaillage adapté et permettant de maintenir ouverts des espaces agricoles importants, aussi bien pour la biodiversité que pour l'agriculture. Le travail avec des acteurs locaux est favorisé.

Projet 2: Milieux humides du bassin versant du Doubs

Dans un contexte karstique, l'eau constitue une ressource naturelle et économique centrale pour l'agriculture. Le projet vise à régénérer et revaloriser les prairies humides, bas-marais ou petits cours d'eau en milieu agricole, et à leur redonner du sens et une place cohérente dans l'activité agricole. De plus, la connectivité de ces milieux sera augmentée par la création régulière d'étangs.

Développements

Un troisième projet est à l'étude pour la phase de concrétisation qui se tiendra sur les quatre prochaines années, et qui consiste à revaloriser les terres moins bien exposées (versants nord plus humides et naturellement moins bien dotés en biodiversité) pour les valoriser dans le cadre des mesures en faveur de la nature. Actuellement, aucune prestation écologique agricole n'est possible pour ces surfaces.

A l'issue de la présentation de M. Quentin Kohler, la parole est donnée à l'assemblée.

M. Thierry Bonhenstengel demande comment il est possible de lutter contre les effets néfastes de la pâture des chèvres à long terme. En effet, il apparaît qu'en France, les chèvres sont plutôt utilisées sur des modes de transhumance alors qu'en Suisse le pacage est plus répandu. **M. Quentin Kohler** répond que face à ce problème, des mesures de protection peuvent être réalisées sur le terrain, de même que des pacages temporaires. Dans certains cas de figure, il arrive que des actions mécaniques soient nécessaires face à un embroussalement trop envahissant. Les chèvres arrivent alors dans un second temps et il est envisageable par la suite de remettre des génisses sur le site. Le troupeau de chèvres est vu plus comme un troupeau de service avec actions ponctuelles temporaires que comme une mesure pérenne. Il est clair qu'on ne peut pas contraindre les chèvres à brouter certaines choses et pas d'autres. Mais il est possible de structurer le terrain, en créant par exemple des sillons avec des pierres à sel.

M. Stéphane Rosselet indique qu'il est heureux d'entendre parler des terres de l'envers (versant nord donc) car il y a 10-15 ans, lors de l'émergence des premiers éco-réseaux, ces terrains avaient été disqualifiés d'entrée. C'est une bonne voie de les intégrer et de reconnaître leur valeur intrinsèque. Il rappelle ensuite que les chèvres et les moutons étaient parfois interdits il y a 50 ans car on les accusait de détruire le pâturage boisé. Il est évident que pour maintenir ce milieu, il s'agit de bien équilibrer la charge en bétail et que cela constitue une gestion compliquée. Il signale encore que la disposition des points d'eau est primordiale pour guider les bêtes sur les sites. Il demande au conférencier pourquoi on a recours à des chèvres et pas à des bovins de type Highland pour le débroussalement. **M. Quentin Kohler** répond que la volonté de travailler avec des chèvres s'est manifestée par les initiateurs du projet, notamment en liaison avec des opportunités existantes. Mais il reconnaît s'être posé également la question de la pertinence de ce choix car les chèvres occasionnent un certain type de pâture qui peut être dommageable à long terme. Les moutons génèrent d'autres inconvénients. Les vaches rustiques, telles que les Highland ou les Galoway, sont moins spécifiques dans leur pâture et peuvent amener des résultats très intéressants. **M. Yvan Matthey** demande si les partenariats seraient plus faciles à trouver avec des bovins, considérant que le monde agricole actuel y est plus habitué. **M. Stéphane Rosselet** pense qu'effectivement il serait plus facile de convaincre les agriculteurs neuchâtelois avec des bovins. Les chèvres et les moutons ont été délaissés, voire même interdits et leurs produits sont peu mis en valeur, au contraire des bovins et particulièrement des races rustiques pour lesquelles il y a des bons débouchés économiques. **M. Christophe Noël** indique qu'il y aura également moins de soucis avec les grands prédateurs sur des bovins comme les Highland. Il rappelle qu'actuellement la densité de lynx sur le canton est d'un peu plus de 3 animaux par hectare d'habitats favorables (N.d.l.a: selon rapport KORA 2017/2018) et que ceux-ci mangent les chèvres et les moutons. C'est un paramètre à prendre en compte. **M. Quentin Kohler** approuve et indique qu'il y a également lieu d'anticiper l'arrivée potentielle du loup sur nos territoires.

Quelques échanges informels et amicaux concluent la soirée.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2020 de Pro Natura Neuchâtel pour l'année 2019. En raison de la situation sanitaire particulière du printemps 2020, l'AG a été exceptionnellement déplacée au second semestre 2020, avec l'accord de Pro Natura Suisse.

Neuchâtel, novembre 2020 – Gaëlle Vadi, relecture Yvan Matthey et Antonin Jaquet

Liste des personnes présentes à l'AG :

M. Christophe Noël, chef du SFFN
M. Stéphane Rosselet, président de la chambre d'agriculture de Neuchâtel
M. Thierry Bohnenstengel, KARCH
M. Romain Fuerst, Parc naturel Régional Chasseral
M. D. Eigenherr
M. Bernard Matthey
M. Rolf Kohler
Mme Lucienne Haller
M. François Hainard
Mme Kati Kovats Sperisen
M. Michel Amez-Droz
M. Marcel S. Jacquat

Pour Pro Natura Neuchâtel

Mme Jennifer Iseli, présidente
M. Stéphan Roulet, caissier
M. Didier Gobbo, vérificateur des comptes
M. Yvan Matthey, chargé d'affaires
Mme Maiann Suhner, coordinatrice groupe Jeunes + Nature
M. Antonin Jaquet, responsable des réserves
Mme Gaëlle Vadi, collaboratrice administrative
M. Quentin Kohler, membre du comité et coordinateur projet lièvre & Cie
Mme Adrienne Godio, membre du comité et webmaster

Liste des personnes et institutions excusées :Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel

M. Alain Ribaux, Mme Monika Maire-Hefti, M. Laurent Favre, M. Laurent Kurth, M. Jean-Nathanael Karakash.

Services de l'Etat

SFFN : M. Philippe Jacot-Descombes, Mme Joanne Félix
Améliorations structurelles : M. Nicolas JeanRichard
SENE : M. Yves Lehmann
SAT : M. Dominique Bourquin
SPCH : M. Nicolas Merlotti
ANAPI: M. Quentin Morel, M. Simon Eschler

Communes

Val-de-Ruz: M. François Cuche, M. Christian Hostettler
Val-de-Travers : M. Frédéric Mairy, M. Christian Mermet
La Chaux-de-Fonds : M. Théo Huguenin-Elie
Le Locle : M. Miguel Perez
Neuchâtel : Mme Christine Gaillard
CC de Boudry
CC Les Brenets

Autres institutions

M. Régis Borruat, Parc Naturel Régional du Doubs.
Mme Sylvie Barbalat, WWF
Mme Aline Chappuis, Ecoforum
M. Laurent Scacchi, Greenwatt
M. Jean-Daniel Blant, MHNC

Pro Natura Suisse

M. Urs Leugger
M. Björn Schaub
M. Bastien Amez-Droz
Direction romande de Pro Natura, Champ-Pittet

Sections de Pro Natura

Pro Natura Valais, Fribourg, Vaud, Jura, Jura bernois et Genève

Membres de Pro Natura Neuchâtel

Mme Catherine Jobin
Mme Anne Babey

	PP 2018	PP 2019	différence	budget 2019	budget 2020	remarque PP/budgets
Charges salariales	161'357.15	177'264.35	15'907.20	169'550.00	190'030.00	2020 : 223'280.- ./ . aides PN et WWF CH 33'250.-
Entretien des réserves/forêts	27'074.95	14'298.40	-12'776.55	25'000.00	20'000.00	variable selon coupes de bois et entretien prévu
Taxes et cotisations	973.60	1'340.00	366.40	-	500.00	
Frais de campagnes politiques/publicitaires	4'666.00	3'890.50	-775.50	5'000.00	5'000.00	
Charges du groupe Jeunesse et Nature	901.95	1'817.30	915.35	1'500.00	2'000.00	
Documentation, formation	50.00	98.00	48.00	200.00	100.00	
Frais du rapport annuel, frais séances et AG	4'564.90	4'416.65	-148.25	4'000.00	4'500.00	
Loyer bureau et frais annexes	7'529.65	7'224.00	-305.65	7'200.00	7'200.00	
Frais de déplacement, repas et autres frais personnel	3'841.30	3'000.70	-840.60	6'000.00	8'000.00	2020 : projet Lièvres et Cie + stage
Frais de bureau et d'administration	1'248.55	2'932.60	1'684.05	4'250.00	4'500.00	2020 : projet Lièvres et Cie + stage
Frais de port	339.80	167.10	-172.70	300.00	300.00	
Frais de téléphone	1'107.70	967.40	-140.30	500.00	500.00	
Honoraires juridiques	6'166.85	2'310.00	-3'856.85	5'000.00	5'000.00	
Frais bancaires	710.23	758.42	48.19	750.00	750.00	
Frais divers	-	-	-	500.00	470.00	
Total des charges	220'532.63	220'485.42	-47.21	229'750.00	248'850.00	
			-			
Cotisations des membres	30'761.00	30'178.00	-583.00	36'000.00	36'000.00	2020 : tient compte hausse du nombre de membres
Campagnes financières PN NE	15'164.00	9'585.80	-5'578.20	15'000.00	15'000.00	
Péréquation financière PN CH	94'625.00	92'674.00	-1'951.00	96'000.00	93'000.00	
Affermages	2'794.00	2'194.00	-600.00	2'400.00	2'000.00	
Legs et donations	51'250.00	1'720.00	-49'530.00	-	-	2018 : dissolution fondation "petit ami animaux" 50'000.-
Subventions fédérales et cantonales	62'278.40	61'266.40	-1'012.00	65'000.00	65'000.00	
Exploitation forestière/aide PN CH réserves	9'786.66	13'312.00	3'525.34	10'000.00	5'000.00	variable selon coupes de bois et entretien prévu
Vente publications/articles divers	20.00	-	-20.00	100.00	100.00	
Intérêts financiers	3'029.51	2'546.24	-483.27	3'000.00	3'000.00	
Indemnités de séances et mandats pour tiers	664.30	222.40	-441.90	2'000.00	5'000.00	
Produits divers	-	-	-	-	-	
Perte/gain valeur boursière/change (lors vente titres)	5'163.85	2'664.47	-2'499.38	-	-	gain taux de change lors de la réalisation placement
Perte/gain valeur boursière/change (sans vente titres)	-21'997.40	-1'566.87	20'430.53	-	-	2019 : hausse cours bourse et baisse taux de change
Total des produits	253'539.32	214'796.44	-38'742.88	229'500.00	224'100.00	
Bénéfice/perte (-) exploitation	33'006.69	-5'688.98	-38'695.67	-250.00	-24'750.00	
Projets/achats particuliers	227'918.22	123'996.15	-103'922.07	1'503'000.00	1'006'000.00	budgets incluent tous les projets réalisables possibles
Aides pour projets/achats particuliers	212'256.45	45'324.65	-166'931.80	1'366'250.00	849'400.00	
Bénéfice/perte (-) projets	-15'661.77	-78'671.50	-63'009.73	-136'750.00	-156'600.00	
Bénéfice/perte (-) exercice	17'344.92	-84'360.48	-101'705.40	-137'000.00	-181'350.00	PP : compte de pertes et profits

	31.12.2018	31.12.2019	différence	commentaires
Actifs				
Actifs mobilisés				
Liquidités				
Caisse secrétariat	-	57.10	57.10	
Postfinance	165'761.77	145'832.09	-19'929.68	
Postfinance e-épargne	13'885.25	13'885.25	-	
Raiffeisen J. et N.	1'913.83	2'081.83	168.00	
Raiffeisen NE + Vallées	19'362.31	19'459.52	97.21	
Banque CLER	79'377.34	80'254.35	877.01	
Banque BAS	153'335.47	73'174.87	-80'160.60	placement échu non renouvelé
Total liquidités	433'635.97	334'745.01	-98'890.96	
Réalisable à court terme				
C/c PN CH	18'187.41	43'132.30	24'944.89	
Actifs transitoires	22'889.85	12'204.00	-10'685.85	
Impôt anticipé à récupérer	2'211.25	409.42	-1'801.83	
Total réalisable à court terme	43'288.51	55'745.72	12'457.21	
Réalisable à moyen et long terme				
Raiffeisen Vignoble obligation NOK 0.85% 2018-2019	131'909.08	-	-131'909.08	fin de placement
Raiffeisen Vignoble obligation NOK 1.14% 2019-2020	-	128'675.06	128'675.06	nouveau placement 1 an
Part sociales Raiffeisen	400.00	400.00	-	
Fonds placement CLER JSS sustainable Bd	56'114.82	58'881.26	2'766.44	PA : 76'255.20
Fonds placement CLER H&A Prime Values	64'605.20	66'871.20	2'266.00	PA : 76'448.65
Total réalisable à moyen et long terme	253'029.10	254'827.52	1'798.42	
Actifs immobilisés				
Matériel informatique et divers	1.00	1.00	-	pour mémoire
Total actifs immobilisés	1.00	1.00	-	
Total actif	729'954.58	645'319.25		
Passifs				
Fonds étrangers				
Passifs transitoires	33'543.75	33'968.90	425.15	
Total fonds étrangers	33'543.75	33'968.90	425.15	
Fonds propres				
Capital social	678'365.91	695'710.83	17'344.92	
Bénéfice/Perte (-) exercice	17'344.92	-84'360.48	-101'705.40	
Fonds Groupe Jeunesse	700.00	-	-700.00	2019 : utilisation fonds
Total fonds propres	696'410.83	611'350.35	-85'060.48	
Total passif	729'954.58	645'319.25		

EXERCICE 2019

RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié par pointage les pièces comptables et passé en revue l'ensemble des extraits de comptes de Pro Natura Neuchâtel pour l'exercice 2019.

Nous avons aussi contrôlé la conformité des soldes des comptes de liquidités et de placement avec les justificatifs bancaires/postfinance.

L'exercice se solde par une perte de Fr. 84'360.48.

Le capital de l'association au 31 décembre 2019 s'élève à Fr. 611'350.35.

Nous confirmons que les comptes sont tenus avec exactitude.

Nous proposons en conséquence à l'Assemblée générale d'approuver formellement les comptes et d'en donner décharge au caissier et de le remercier pour son travail.

Les vérificateurs:



Didier Gobbo
Montmollin



Bernard Claude
Neuchâtel

Neuchâtel, le 01.07.2020